PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Requêtes

M. CURRAN dépose une requête demandant que le bill pour constituer en corps politique la compagnie du chemin de fer "South Western" ne soit pas adopte.

Elections contestées

L'Orateur annonce que les documents suivants lui ont ete transmis ; de la part des juges qui ont présidé à la contestation des elections de Brome, Missisquoi, Sherford et Elgin Est, des rapports declarant ces élections valides ; de la part du greffier de la cour Suprême, copie des jugements rejetant l'appel dans la contestation des elections de Québec et du comté de Québec et rejetant la pétition dans la contestation de Montmagny ; du greffier de la couronne en chancellerie le rapport de l'élection de M. W. F. Roome comme député de Middlesez Ouest.

Projets de loi

M. BAKER dépose un bill pour modifier les dispositions de l'Acte concernant la représentation des provinces au parlement, afin de faire disparaitre tous doutes qui pourraient exister quant a certaines circonscriptions electorales dans la province de la Colombie Anglaise.

Il s'agit de decider si certaines îles situées dans le comté de Victoria font partie ou non de ce comté. Le ministre de la justice a declaré déjà que ces îles faisaient partie du comté, mais on veut faire disparaitre les doutes qui pourraient encore exister à ce sujet.

Le bill est lu pour la première fois.

M. BAKER depose un bill pour modifier l'Acte concernant les élections fédérales.

Dans la Colombie Angiaise, il n'est pas nécessaire, explique-t-il, qu'un long délai s'ecoule du jour de la proclamation a celui de la présentation des candidats, non plus que de cette derniere date a celle de la votation et on propose que les dispositions de ce bill s'appliquent à toutes les circonscriptions électorales dans les autres provinces.

M. BAKER depose un autre bill pour modifier de nouveau l'Acte concernant la cour Suprême et la cour de l'Echiquier, chap. 135 des statuts refondus, aux fins d'accorder à la Colombie Anglaise les mêmes privileges que ceux qui ont été accordés aux provinces maritimes quant à l'appel dans les causes jugées par les cours de comté ou supérieures et dont le montant excede $250.

Le bill est lu pour la première fois.

M. KIRK dépose un bill pour amender les lois de pêche. Le but de cette mesure est d'empêcher que l'on se serve de rêts pour faire la pêche au maquereau.

Le bill est lu pour la première fois.

La reciprocité commerciale

M. CURRAN, en reprenant le débat sur la question de la reciprocité commerciale, est salué par des applaudissements.

En abordant cette question, dit-il, je signalerai d'abord le discours de l'honorable depute de Victoria Nord qui, au lieu d'essayer de refuter les arguments de l'honorable député de Westmoreland (M. Wood) a déclaré qu'il resterait avant tout attaché à son propre comté. Dans un débat aussi important que celui qui nous occupe aujourd'hui, je considere qu'une telle déclaration est indigne de la position que doit occuper un representant du peuple. (Ecoutez ! Ecoutez

Entre autres choses, l'honorable député de Victoria Nord nous a dit que dans la province d'Ontario, le nombre des cultivateurs etait de 1,441,520. Je ne pense pas que dans Ontario, les cultivateurs soient moins sensibles aux charmes du beau sexe que ne le sont ceux des autres provinces ; conséquemment, ils ne sont pas tous célibataires, et si nous prenons une moyenne de cinq par famille, la classe agricole dans la province d'Ontario serait de 5,722,900 âmes plus considerable que la population totale du pays, (rires).

L'honorable député de Victoria nous a en outre que la réciprocite commerciale illimitee favoriserait le commerce du détail, mais il a oublié d'ajouter que le détail des Etats-Unis était exclu du marché d'Angleterre, tandis qu'on y admet celui qui est exporté du Canada, (applaudissements).

Il a aussi attaqué la politique nationale, qui a, cependant, rendu notre pays si prospere. M. Curran cite des chiffres que lui ont communiques les commissaires des écoles catholiques à Montreal pour demontrer que depuis sept ans, le nombre des enfants qui frequentent les ecoles en cette ville s'est accru de 55 pour cent. Une autre preuve de la prospérite du pays, c'est le fait que le chiffre des dépots à la banque d'épargne de la cite et d. district de Montreal de $3,030,000 qu'il était en 1878, est de $8,000,000 aujourd hui, (applaudissements).

Goldwin Smith, ce partisan outré de l'union commerciale, disait il y a quatre ou cinq mois que l'opposition de la population canadienne fran aise a ce projet était l'une des raisons qui devait nous attirer vers les Etats Unis.

"Il avait remarqué, disait-il, l'accroissement rapide de la race canadienne-française, qui était tout a fait étrangere au reste de la population, et calcule les chances que nous avions d'obtenir l'union commerciale. Suivant lui, le seul moyen qui nous reste pour empêcher l'accroissement de la population canadienne-française, ce serait d'obtenir acces aux marchés américains et de la mettre sous la domination de la majorité anglo-saxonne du continent.

"L'un des principaux motifs qui devrait nous engager a adopter l'union commerciale, ajoutait il, c'est que le projet répugne tant au clergé catholique de la province de Québec."

Voila les sentiments que M. Goldwin Smith a manifestés à l'egard d un million et demi de nos concitoyens !

L'honorable député d'Oxford Sud, dit M. Curran, dans un discours qu'il a prononcé à Hastings, a declaré que s'il faisait partie du conseil privé, il n'hésiterait pas à recommander au gouvernemens imperial d'adopter l'union commerciale comme la politique de ce pays.

Sir Richard CARTWRIGHT — Je n'ai point dit sela. Je n'ai fait que répéter ce que j'ai dit ici l'autre jour et je le répète de nouveau : Je recommanderais au gouvernement impérial d'adopter la politique que comporte la proposition qui est soumise à cette chambre.

Je prie donc l'honorable député de Montréal Centre de se rétracter.

M. CURRAN—Il n'était pas question de réciprocité commerciale alors, mais bien de l'union commerciale. (Interruptions des bancs de la gauche). Le *Globe*, de Toronto, disait alors qu'il fallait être insensé pour parler de réciprocité commerciale illimitée, et il me semble que ce journal est un des organes des honorables députés de la gauche. Voilà ce que l'on disait il n'y a pas bien longtemps encore.

On prétend qu'il y a une grande différence entre l'union commerciale et la réciprocité illimité ; quelle est cette différence, j'aimerais à le savoir, car les honorables députés de la gauche ne nous l'ont pas demontré ! (Ecoutez !Ecoutez !) La réciprocité commerciale illimitée en tant qu'elle s'applique aux deux pays équivaut à l'union commerciale.

Goldwin Smith, dans un discours qu'il a prononcé le 27 decembre dernier, s'est efforcé de démontrer les avantages que procurerait au Canada l'union commerciale, qui veut dire, pratiquement parlant, reciprocité illimitée de libre échange entre le Canada et les Etats-Unis.

Dans une lettre qu'il a écrite tout récemment dans le but d'encourager ceux qui appuient la proposition soumise à cette chambre, Goldwin Smith disait qu'on semblait disposé à renoncer au nom d'union commerciale pour lui substituer celui de reciprocité commerciale illimitée. La seule différence qu'il voyait entre les deux, ajoutait-il, c'est que la reciprocite commerciale embrasse plus de privilèges quant au cabotage. Suivant lui, ce changement dans les mots équivalait à amener un drapeau pour le remplacer par un autre représentant la même idée, et ne saurait convaincre le peuple canadien que la reciprocité commerciale n'est pas l'union commerciale sous une autre forme. (Ecoutez ! Ecoutez !)

On nous propose, dit M. Curran, de risquer tous les capitaux que nous avons placés dans nos entreprises de chemins de fer et manufactures, que la politique nationale fait prospérer.

Les honorables députés de la gauche admettent que la réciprocité commerciale ruinerait un grand nombre de personnes, resultat inévitable d'un changement aussi important, mais ils n'ont point démontré que ce changement soit nécessaire dans l'intérêt du pays. Pourquoi preferer aux avantages certains de la politique nationale les avantages incertains de l'union commerciale ?

On a produit une foule de statistiques pour essayer de démontrer les avantages que le pays retirerait de la réalisation de ce projet, mais on n'a pas cité une seule fois l'histoire du passé de notre pays.

Le Canada n'est pas dans une position critique ; le pays n'est pas réduit à la misere et tout homme laborieux peut gagner sa vie en travaillant.

Sir Richard CARTWRIGHT—Pourquoi donc un si grand nombre de Canadiens sont ils partis pour les Etats-Unis ?

M. CURRAN répond qu'ils ne seraient point partis si la politique nationale avait été adoptee dix ans plus tôt. Ils sont partis sous l'administration libérale, attirés vers les Etats-Unis par l'espoir de gagner leur pain en travaillant dans les manufactures de ce pays.

A cette époque les ouvriers manquaient d'ouvrage au Canada, mais aujourd'hui nos manufactures emploient un grand nombre de personnes. (Applaudissements) Si un certain nombre de Canadiens s'expatrient encore aujourd'hui, c'est parce que le pays se ressent encore des effets de la mauvaise administration du gouvernement Mackenzie (Ecoutez ! Ecoutez !)

On ne peut mettre le Canada de nos jours en parallèle avec l'Ecosse, lors de l'union. Le Canada n'est pas un pays au sol stérile et au trois quarts inculte. Les honorables députés de la gauche ne font que marcher sur les traces de Castlereagh, quand celui-ci soutenait que l'Irlande retirerait les plus grands avantages en abandonnant son parlement pour s'unir à l'Angleterre.

Les resultats de la réciprocité commerciale illimitée ou de l'union commerciale ont été désastreux pour l'Irlande et il en serait de même pour le Canada si on adoptait le projet de la reciprocite avec les Etats-Unis. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Le député de Montréal Centre cite l'histoire de l'Irlande ainsi que des statistiques pour démontrer le tort que la reciprocité commerciale a causé a l'Irlande et dit que le même sort nous attend si nous adoptons le projet qui a été soumis au parlement. Nous reviendrions au temps où sous l'administration Mackenzie, les ouvriers demandaient à grands cris de l'ouvrage pour s'empêcher, eux et leurs familles, de mourir de faim. (Applaudissements). Nous vivons dans un pays aussi libre et aussi prospere que tout autre pays au monde ; nous savons que le Canada nous appartient et nous ne sommes pas disposés à vendre notre droit d'aimesse pour un plat de lentilles. (Ecoutez ! Ecoutez !) Nous aspirons à un avenir plus brillant pour notre pays.

M. Curran reprend son siège au milieu d'applaudissements.

M. WELSH se prononce en faveur de la réciprocité commerciale, déclarant que puisqu'il est impossible d'avoir le libre-échange, il approuve ce projet.

Advenant six heures, la seance est levée.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et déférés à différents comités.

Bill pour autoriser la compagnie d'assurance "Merchants marine Insurance Co." à liquider ses affaires—M. Curran.

Bill pour constituer légalement la compagnie "Dominion Glass Co."—M. Holton.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew—M. Bryson.

Bill concernant les obligations des embranchements du chemin de fer canadien du Pacifique—M. Small.

M. COCKBURN continue le débat sur la motion de sir Richard Cartwright.

Le chef de l'opposition ayant approuvé la politique nationale, dit-il, j'aurais cru qu'on n'aurait pas soulevé cette question et qu'on n'aurait point parlé de faire des changements qui sont de nature à retarder le progrès du pays (Ecoutez ! Ecoutez !)

L'honorable député d'Oxford Sud, sir Richard Cartwright, prétend que depuis vingt cinq ans, le Canada a perdu vingt-cinq millions de piastres ; cependant les capitaux affluent aux banques et les depots aux caisses d'épargne augmentent d'année en année. Un pays qui perd un si fort montant dans l'espace de vingt-cinq ans et qui, malgré cela, est encore prospere, doit être un pays remarquable certainement et qui peut compter sur un bel avenir (applaudissements.)

M. Cockburn, qui est un des directeurs de l'une des sociétés de credit foncier les plus importantes du pays réfute, les accusations que les députes de la gauche ont portées contre ces compagnies et démontre que le taux de l'interêt sur les prêts faits aux cultivateurs, dans la province d'Ontario, a baissé de un et demi à deux pour cent.

Il ridiculise l'idée émise par l'opposition que la reciprocite commerciale favoriserait l'Angleterre en lui offrant l'occasion de conclure une alliance avec les Etats-Unis.

Nous avons raison d'être fiers de notre pays et nous devons avoir foi en son avenir.

M. Cockburn termine en démontrant que l'union commerciale serait tout à l'avantage des Etats Unis et fatale à notre commerce.

M. MILLS (Annapolis), après avoir démontré que la politique nationale avait enrichi le pays, se prononce fortement contre la proposition de sir Richard Cartwright, et dit que l'union commerciale serait suivie de l'annexion aux Etats-Unis.

M. ELLIS se prononce en faveur de la motion.

M. BAIRD propose l'ajournement du débat.

La séance est levée à 12.45 hrs.

PROVINCE DE QUÉBEC

DESCHAMBAULT — Une nouvelle beurrerie et une nouvelle manufacture de tabac sont sur le point d'être etablies ici.

LAMBTON, Beauce—M. F. S. A. Bélanger, notaire, a été nommé commissaire *per dedimus potestatem*, par un arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil, en date du 8 mars courant.

LOUISEVILLE.—Le conseil municipal de Louiseville a décidé de ne pas accorder de certificats pour cette année pour permettre l'obtention des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses.

SAINT-HUGHES—M. André Bélanger, marchand et maire de cette paroisse et préfet du comté de Bagot, a été frappé d'apoplexie, dans l'église, dimanche, pendant la messe et est mort à cinq heures du soir.

SAINTE-SABINE—Le contrat pour la construction de l'église de la nouvelle paroisse de Sainte-Sabine a été adjugé mercredi dernier. Cette église ressemblera beaucoup à celle de Saint-Michel de Rougemont et aura 47 x 110 pieds.

C'est M. Pierre Gobeil, de Farnham, qui a le contrat et M. Hubert Paradis est sous-entrepreneur pour fournir le bois.

COATICOOK—Le scrutin pour decider du rappel de la loi Scott dans le vieux comté de Stanstead, aura lieu vers la mi-avril prochain.

—A la dernière session du conseil de comté, tenue à Ayer's Flat, le 20 du courant, on a discuté la question de l'extension du chemin de fer Massawippi jusqu'à Coaticook et de là jusqu'à un point de jonction avec la nouvelle ligne de Hereford. Une résolution a été adoptée en faveur du projet et priant les deux députés du comté de l'appuyer.

QUEBEC—M. W. S. Cranston est de retour à Quebec. Il vient de compléter le travail dont il avait été chargé : celui de localiser le tracé de l'embranchement qui devra relier les rives du Lac Saint-Jean à Chicoutimi. M. Cranston rapporte qu'il a trouvé une terre très fertile et propre à la culture.

—Plusieurs personnes des campagnes environnantes parlent d'aller s'établir au Manitoba. C'est ainsi que M. Jean-Baptiste Martel, de Sainte-Croix, comté de Lotbiniere, est allé à Saint-Boniface la semaine dernière, afin de voir le pays. Il a visité Lorette, Sainte-Anne, LaBroquerie et Lac des Chênes. Il est decidé de faire immédiatement l'acquisition d'une propriété dans une des paroisses françaises.

Le Procès des Détectives de Montréal

Cour du Banc de la Reine

Montréal, 21 Mars 1888.

A l'ouverture de la cour, les témoins de la défense sont appelés, et ordre leur est donné de se retirer dans une autre chambre, sous la surveillance d'un constable.

William D. Hannah, inspecteur général du Grand Tronc, est interrogé par M. St. Jean et dit :

J'ai entendu parler du vol du Grand-Tronc le lundi suivant le vol. Je ne puis dire la date. Je sais que le constable qui devait etre à la station était un nommé Morin ou Morrow. Cet individu n'est plus à l'emploi du Grand Tronc. Je ne sais pas quand et pourquoi il a quitté l'emploi du Grand Tronc. Je crois qu'apres le vol une enquête a été faite par la compagnie. Je ne sais qui a fait l'enquête. Je n'etais pas present.

James Harvey, témoin déjà entendu pour la couronne.—J'ai revu Wilson apres le sept novembre chez moi. Je ne lui ai pas parlé au sujet de cette cause-ci. Une fois dans mon bureau nous avons parlé du témoignage que je devais rendre en cette cause.

Q—Quelle était la nature de cette conversation ?

M. Greenshields objecte à cette question.

M. St Pierre—Puisque le savant avocat de la couronne veut une question directe, la voici—Wilson ne vous a-t-il pas offert de l'argent pour venir ici donner temoignage en faveur de la couronne ?

Le témoin—Non.

Q—Il y a t-il eu une tentative de vous influencer de la part de Wilson . . ?

M. Greenshields s'oppose à cette question.

M. Saint-Jean et M. Saint-Pierre disent qu'ils veulent connaitre ce que Wilson a fait avec l'argent du Grand-Tronc.

Le Juge—Messieurs, faites des questions l'un ou l'autre.

Je ne permettrai pas à deux avocats de parler ou interroger ainsi à tour de role, ça serait de la fait pas... !

M. Saint-Pierre—Je le sais, ça cependant été fait dans plusieurs causes.

Le juge -Je ne le permettrai pas.

M. Saint-Jean continue sa question — Wilson ne vous a-t-il pas demandé de venir dire que vous avez vu Fahey, Croy, Naegle et lui Wilson, avec les sacs du Grand Tronc dans la maison de Phillips ?

R—Non, mais il m'a demandé : "Avez-vous vu les sacs ?" Je lui ai dit : Non.

Q—Vous a-t-il demandé si vous aviez vu Conroy ?

R—Non.

M. EDMOND MACMAHON

M. Edmond McMahon, député-greffier de la couronne et de la paix, dit : Mon bureau est dans l'édifice. Je suis le chef des employes du bureau. Le trois de decembre, un samedi soir, vers sept heures et demie, l'accusé est venu me demander chez mon beau-pere, sur la rue Saint Denis No 158. Il voulait m'amener avec lui a l'hôtel Richelieu, Montreal, pour me faire écrire une plainte contre un individu qu'il m'a designe comme un étranger americain. Comme j'avais passe deux nuits à veiller mon pere alors malade, j'ai refuse et ai prié Fahey a mon confrere M. Doucet, dont je lui ai donne l'adresse, au meilleur de ma connaissance. M. Fahey est parti et je l'ai revu deux ou trois jours plus tard. Comme M. Doucet m'avait dit qu'il n'avait pas pris de deposition, j'ai demande à Fahey pourquoi il n'avait pas fait arrêter cet americain. Fahey m'a alors repondu qu'il pensait avoir l'occasion de pouvoir l'arrêter plus tard. Je crois que son nom a été mentionné, mais je ne rappelle pas quel nom.

J'ai appris le samedi suivant que Fahey avait eté arrêté le samedi soir. Fahey ne m'a dit quand et comment il arrêterait cet homme. La conversation avait eu lieu, je crois sur la rue Craig ou la rue Saint Jacques.

Je connais Fahey depuis 1872. Il avait beaucoup d'affaires avec moi, comme detective.

Il a toujours joui d'une excellente réputation à ma connaissance.

Transquestionné par M. Geoffrion — Le soir que Fahey est venu chez moi, Fahey a sonné, je suis allé à la porte et il est entré. Je lui ai dit que j'étais fatigué et que d'ailleurs je n'avais pas les papiers necessaires et lui ai demandé d'aller chez Doucet. J'ai compris qu'il voulait m'amener au Richelieu parce que l'individu qui devait donner la plainte était au Richelieu.

Je n'ai pas compris que le voleur était dans cet hôtel. Fahey ne m'a pas volert sa propre déposition ; c'était un autre qui devait faire la déposition. Assez souvent Fahey est ainsi venu me demander des mandats, de sorte que cette entrevue était tellement peu extraordinaire que je n'y ai pense de nouveau que plus tard ; je ne sais sous quelles circonstances, Fahey a laissé la cité comme détective. Depuis qu'il a laissé la cite, il a ouvert un bureau de detective privé.

A M. Saint-Pierre—Je n'ai pas compris si le voleur était ou non au Richelieu. J'ai compris qu'il l'avait sous garde.

Q—N'est-il pas vrai que les détectives en général n'aiment pas à donner leur déposition ?

M. Geoffrion dit que cette question est suggestive. M. Saint-Pierre repond qu'il est en transquestion, parce que c'est en réponse à un sujet nouveau.

La cour dit qu'elle permet la question, quoiqu'illegale, parce qu'elle est de peu d importance.

R—Depuis que Fahey est détective privé, je ne me rappelle pas avoir jamais pris une déposition de lui ; il fait faire les plaintes par d'autres.

LE SERGENT RICHARD

Arthur Richard, sergent de police dit—Je suis dans la force depuis douze ans. Je suis en charge de la station No 2 coin des rues Craig et Gain.

Vers le commencement de décembre dernier, je crois que c'est vers le quatre, cinq ou le six, quelques jours après la démission de Naegele, j'ai rencontre le prisonnier à la barre, et Naegele en face de l'hôtel de ville. Ils m'ont demandé si je leur aiderais dans une cause qu'ils avait à faire vers la fin de la semaine. J'ai répondu que oui, si les autorités me le permettaient. J'ai consulté le député chef, M. Naegele pere, qui m'a répondu que je pourrais y aller, si je voulais. Mes services n'ont pas été requis.

Ils m'ont dit qu'ils auraient besoin de mon secours pour opérer l'arrestation vers la fin de la semaine. On m'a dit que les voleurs étaient des étrangers ; je ne crois pas qu'ils m'aient dit où ces voleurs pesionnait.

Je connais Fahey depuis douze ans. J'étais constable dans le temps. Il a toujours joui d'une bonne reputation.

Dans la semaine que je devais aider au prisonnier, il a lui-même etè arrêté le vendredi soir.

Transquestionné par M. Geoffrion. C'était la premiere fois depuis qu'il était sorti de la police, qu'il me demandait de l'aider. Il ne m'a pas dit de quelle offense étaient accusée les voleurs étrangers. Il ne m'a pas dit combien ils étaient, ni qu'ils etaient arrivés, ni qu'ils les attendaient.

Ils ne m'ont pas dit qu'ils ne faisaient l'arrestation qu'à la fin de la semaine, parce qu'ils n'attendaient les voleurs qu'alors.

Ils m'ont approché comme ceci: Si tu veux m'aider dans une course, on sera bien aise. J'ai demandé le même jour l'autorisation de leur aider.

Il est dans mon devoir d'aider à des détectives, car j'ai des loisirs, nous sommes trois sergents dans chaque station. Il n'est pas de mon devoir d'être aux ordres des detectives privés. Naegele avait resigné je crois alors. Il n'était plus detective de la cité.

LE ROLE DE MOUVON

Isaie Charbonneau, sergent de police.—Je suis dans la police depuis vingt ans. Je connais le prisonnier. Je fais parfois le métier de détective.

Q—N'est-il pas dans l'usage des détectives d'employer des "moutons," c'est-à-dire des gens qui se font voleurs pour faire des arrestations ?

Q—Quant à moi, je prends tous les moyens possibles.

Ce procédé est parfois employé ; il l'a été dernierement dans deux causes de Graham et Kerr.

Le prisonnier a toujours joui d'un bon caractère. Comme détective, son habileté . . . . . .

M. Geoffrion objecte, et dit :

"Je crois que je suis habile encore as ci." (Rires.)

M. Saint-Pierre—Ah ! M. Geoffrion, la cause est assez serieuse pour qu'on ne s'amuse pas.

Le juge—Non, non, ne nous amusons pas. Je maintiens l'objection.

En transquestion—M. Geoffrion—"Quand vous avez joué le rôle de voleur... !"

M. Saint-Pierre—Il n'a jamais dit cela. "Le témoin n'est pas un mouton." (Rires.)

M. Geoffrion—Soyez serieux, M. Saint-Pierre. (Rires.)

Le témoin dit ensuite qu'il a employé le procédé du mouton un jour et qu'il a réussi.

BUREAU REND TÉMOIGNAGE

M. Saint Pierre dit : "Bureau a la boite et je demande que MM. Flynn, Maxwell et Hannah se retirent."

Bureau arrive escorté d'un constable est assermenté et dit :

Je m'appelle Joseph Bureau. Je suis un des prisonniers interessés en cette cause. J'ai été arrêté le neuf au soir, un jeudi ou vendredi, je pense, dans le mois de décembre. J'etais alors constable de la cité de Montreal depuis deux ou trois semaines. Mon chef était M. Hercule Paradis. M. Lancy etait sous-chef et M. Naegele, depute chef.

Avant d'entrer à l'emploi de la cité, j'avais été à l'emploi du Grand Tronc, et j'y suis resté à peu pres dix huit mois. J'avais été decharge à la date du certificat de la compagnie.

Les certificats donnés à Bureau sont exhibés et une vive discussion s'engage pour la production de ces documents.

M. Saint-Pierre dit qu'un écrit est la meilleure preuve possible pour les jures.

M. Geoffrion—C'est la premiere fois que je vois un temoin prouver son honnêteté en cour !

M. Saint-Pierre—J'ai déjà vu ça, moi.

M. Geoffrion — Vous avez beaucoup voyage, vous.

M. Saint-Pierre—Oui, j'ai voyagé ici.

Le juge—La cour permet au témoin de se rafraichir la mémoire en regardant ce document, mais en defend la production.

Le témoin—L'un des certificats signé par M. Stone porte la date du 8, celui du bureau general celle du 9.

Q—Par le contenu du certificat on était satisfait de vous ?

Objecte par la couronne, et le témoin continue : Je suis entré à l'emploi de la cité quelques jours apres mon départ du Grand-Tronc.

J'ai rencontré une fois un homme qui porte deux noms : Craig et Maxwell, vers le six de décembre au soir, un mardi, je pense. Je l'ai vu au Richelieu. J'ai été à la demande de Louis Naegelé. Lorsque Naegelé est venu me demander, j'etais couché au bureau central. J'ai demandé au sergent Beatie, alors en devoir. Le lundi matin, Naegelé m'avait demandé d'aller avec lui au Richelieu pour me montrer un individu. Il m'avait dit : "Tu te rappelles le vol du Grand Tronc, on a le voleur, je crois ? Cet individu s'appelle Wilson, ajouta t-il, fais attention à lui." J'ai vu ce Wilson à la buvette du Richelieu. C'était vers neuf heures du matin. Le lendemain soir, Naegelé est venu me chercher à la station, et en dehors il m'a dit : Il y en a deux à present et tu me diras en les voyant et en montrant Wilson du doigt : Est-ce un homme comme celui-ci ? J'ai fait ce qu'il m'avait dit.

Maxwell qui était dans la chambre a ajouté : Oui, il a fait une bien mauvaise job, si j'avais été avec lui, je l'aurais frappé pour avoir laissé tant d'argent derriere lui !

Q—Sous le serment que vous avez prêté est-ce Maxwell ou vous qui a dit cela ?

R—C'est Maxwell, je le jure !

—On a ensuite pris un coup. Je n'ai revu Maxwell que le soir de l'arrestation.

Le 30 octobre, dimanche, j'étais à l'emploi du Grand Tronc. Je n'avais encore jamais vu Wilson. Tous les quinze jours, pendant une semaine complète, j'avais la clef de la voûte de 6.15 hrs p. m. à 6.45 hrs p.m. Je l'avais parfois moins d'une demie heure. Je n'ai jamais communiqué cette clef qu'aux autorités. Je connais le prisonnier à la barre et je jure positivement que je ne lui ai jamais communiqué cette clef, non plus qu'à Wilson, qui m'a vait été indique par Naegelé.

M. St. Pierre montrant le portrait de Wilson : "C'est l'homme que j'ai vu" dit le témoin, et je ne l'ai vu que deux fois : à la chambre et à la bar du Richelieu."

Le témoin—Le dimanche 30 octobre je n'ai pas vu de personnes ressemblant à cet individu. J'ai été en devoir du matin au soir. J'ai été remplacé par M. Lang, lui-même.

Ce dimanche là, j'ai fait mon service comme les autres jours. Je suis allé dimer dans la salle des bagages, vers midi, midi moins quart en présence de MM. Lang et Bariteau. C'était l'heure ordinaire. Ça dure environ une demi-heure et j'ai retour ne à mon poste.

Le prisonnier Fahey est venu à la gare dans l'après-midi, quelques minutes avant le départ du Central Vermont, a 4.20. M. Cauchon était là.

Q—Avez-vous été donner des coups de pieds dans la porte de la voûte ce jour là ?

R—Non.

Q—Auriez vous été vu ?

R—Oui, par tout le monde.

—Je me rappelle que le jeune garcon a allumé du feu, trois ou quatre fois dans la journee. Le bois qu'il prenait était là. Je ne me rappelle pas qu'il ait été question d'huile de charbon. Je n'ai pas été avec le garçon chercher de l'huile dans une chambre. Je ne lui en ai pas indiqué non plus. Il faisait tres froid. J'étais habillé en été, avec mon habit de police, en serge.

Transquestionné par M. Geoffrion—Dans la chambre du Richelieu, j'ai vu Fahey, Wilson, Craig, Naegelé et moi-même. Craig est le même que Maxwell. Le 30 octobre dernier, j'ai vu M. Clexe à qui j'ai parlé ; j'ai vu aussi Louis Naegelé, qui est arrivé un peu avant M. Fahey. Naegelé est allé au char de Alexe et est reparti. Il était reste un quart d'heure en tout à peu près, depuis son arrivée a son départ.

Je ne me rappelle pas si Fahey et Naegelé sont partis ensemble, peut être que oui. Les certificats du Grand Tronc m'ont été fournis quelques jours après que j'ai été déchargé.

J'ai commencé une autre semaine après le vol ; je ne puis dire combien de jours j'ai donnés ; je ne puis jurer que je n'ai pas commence l'autre semaine. Je suppose que plusieurs autres employés ont été déchargés comme moi. Ce sont Moreau, Lang, Bariteau, Caron et Hill. Tous avaient été en devoir du samedi au lundi 31 octobre.

Q—Quand avez vous raconté pour la premiere fois la part que vous aviez prise dans la découverte du vol commis à la gare Bonaventure ?

R—C'est le cinq.....

M. Saint-Pierre objecte à la réponse—Je dois déclarer au tribunal, dit-il, que cette question tend à établir les aveux du prisonnier Bureau. Je déclare au tribunal et aux jurés que nous abandonnons toutes objections sur ce point.

Le témoin continue—C'est dans la chambre de M. Dugas. Je ne me rappelle pas bien ce que j'ai dit, parce qu'on m'avait saoulé dans la nuit et j'étais encore saoul, ce n'est qu'après avoir bu beaucoup d'eau que j'ai repris ma connaissance. M. le juge Dugas était là.

Le juge—On vous avait fait prendre beaucoup de boisson ?

Le témoin—Oui, votre honneur, ici en bas.

Q—Après avoir repris vos sens, avez-vous raconte a M. Dugas où à aucun officier de police, ce que vous saviez du vol.

R—A personne, parce que je me rappelle que M. Dugas m'a dit : Vous niez ce que vous avez dit.

J'ai repondu : "Oui, parce que ce n'est pas la vérite." M. Dugas m'avait repete ce que j'avais dit d'abord.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous avait répété ?

R.—Je ne me rappelle pas bien. Je ne crois pas qu'il y avait quelque chose au sujet de ma visite au Richelieu.

Q.—Après tout cela, lui avez-vous raconté la vérite ?

R.—Non, ni la vérité, ni des menteries. Je n'ai plus rien dit.

Je me rappelle cependant avoir dit que si j'avais dit quelque chose, je le retirais. Je ne crois pas avoir rien dit par la suite.

—Comme officier de police, il n'était pas de mon devoir de faire rapport à M. Dugas de ce que je savais du vol. J'ai déjà travaillé des causes et M. Dugas ne l'a jamais su.

Souvent j'ai travaillé des causes sans que mes supérieurs l'aient su ; ils l'apprenaient à l'arrestation. Particulierement pour celle-la, Nagelé m'avait défendu d'en parler.

Louis Naegelé n'avait aucune autorité sur moi, mais comme Naegele avait demande au sergent, j'ai cru que le sergent m'avait permis de sortir. Je n'ai pas fait rapport au sergent, parceque Naegelé me l'avait défendu et que ce n'est pas mon habitude lorsque je travaille des causes comme ça.

Depuis mon arrestation, je n'ai parlé de la chose à personne, sauf l'affaire de la chambre de M. Dugas.

Je jure que ce n'est pas à ma demande que j'ai été dans la chambre de M. Dugas. En entrant dans la chambre de M. Dugas, je ne crois pas avoir dit : Je voulais vous voir, je vous avais fait demander.

M. Bissonnette était seul avec M. Dugas, Naegele est ensuite entré. Je puis avoir répété devant Naegele ce que j'avais dit avant son arrivée. Apres Naegelé, je ne me rappelle pas bien qui a entré. Le prisonnier est entré, car je l'ai vu là. J'ai bu trois ou quatre verres d'eau, je crois, plus ou moins. Je pense que c'est avant l'arrivée de Fahey dans la chambre. C'était dans l'avant-midi. Je ne me rappelle pas avoir pris mon déjeuner.

Q—Ne vous avait-on pas porté votre déjeuner que vous aviez mangé avec appétit ?

R—Je ne sais pas.

—Depuis, je n'ai pu reussir à me rappeler ce que M. Dugas m'avait répété.

M. Saint Pierre—Ou avez-vous pris cette boisson ?

R—Dans les cellules. M. Flynn, le gros monsieur, m'avait fait prendre les premiers verres de force. "Tiens, ayait-il dit en en prenant un peu lui-même, prends ça, ne crains rien. On avait emporté ensuite une bouteille ronde de brandy, qui a été laissée la. Flynn m'a dit en me la laissant : "Bois ça, bois ça, prends tout." Le lendemain matin il n'en restait plus ! (Rires)

A M. Saint Pierre—J'ai été arrêté en face du palais de justice. J'étais en devoir sur le marché Sainte Anne, lorsqu'un constable est venu me dire qu'on m'attendait ici. En entrant ici, vers dix heures du soir, M. Bissonnette m'appela et me dit : "Donne-moi ton bâton. Tes prisonnier mon Bureau." On me conduisait aux cellules lorsque j'ai dit : puisque je suis prisonnier, voici en même temps mon revolver.

M. Bissonnette ajouta : Ça me fait bien de la peine, mon Bureau, tu es arrêté pour le vol du Grand-Tronc avec Fahey, Naegelé et d'autres.

On m'a conduit dans la première cellule où on a mis Maxwell avec moi. Je ne puis dire combien de temps Maxwell est arrive apres moi. Flynn est venu me parler peu après. Il m'a demandé si je voulais faire avec Fahey et Naegele. . . . . .

M. Geoffrion dit que ce n'est pas du réexamen, parcequ'il n'a pas parlé de cela en transquestion.

Q—N'est-il pas vrai qu'on vous a fait des promesses. . . . .

La cour arrête la question.

M. Saint-Pierre—Si la cour déclare que je n'ai pas le droit de poser ces questions, je serai enchanté, car je vais les poser carrément.....

Le juge—C'est bien, posez votre question ! posez votre question !

M. Saint Pierre—N'est-il pas vrai que pendant que vous étiez dans la cellule, nonseulement le nomme Flynn, l'agent des poursuivants, vous a donné et fait boire de la boisson..... (Le juge : ce n'est plus la même question !) et qu'on vous a fait des promesses a vous d'abord et a Maxwell qu'on a mis prisonnier avec vous dans la même cellule dans le but de vous induire a faire des aveux ?

Objecté à cette question.

Bureau revient a la boite pour continuer son temoignage. M. Geoffrion motive son objection a la question ci-dessus posée par M. Saint-Pierre. Il la regarde comme suggestive et comme ne découlant pas de la transquestion.

M. Saint-Pierre admet le premier point. Dans la transquestion, dit M. Geoffrion en français, il n'y a pas un mot au sujet de ce que Flynn et Maxwell auraient pu dire à Bureau.

Contrairement à ce que prétend la défense, la Couronne n'a pas le dessein de prouver des aveux ; d'ailleurs on ne s'occupe pas des aveux du temoin, ceux de l'accusé seul serviraient notre cause—car ce n'est pas le proces de Bureau. La Couronne s'oppose à la question : si des promesses ont été faites au temoin, dans des circonstances étrangeres à ce qu'il a pu dire dans la chambre de M. Dugas.

M. Saint-Pierre répond en anglais. La question actuelle est tres importante. Si la couronne disait qu'elle ne veut pas se prévaloir des aveux, la défense renoncerait à la question, mais le contraire est evident. On a cherché avec une ruse diabolique a avoir des aveux. La couronne dit qu'elle ne fait pas le proces de Bureau, mais il faut se rappeler qu'ils sont accusés conjointement. Du moment que la couronne a pris des aveux, la défense peut exiger l'histoire complète de ces aveux. M. Saint Pierre cite le cas de l'affaire Cousineau, où une jeune fille avait fait des aveux en face de promesses.

M. Geoffrion réplique que la question est dangereuse.

Le juge—La question ne découle pas absolument de la transquestion et la cour ne peut la permettre, surtout lorsque le témoin avoue qu'il était ivre, au moment des prétendus promesses.

Le témoin continue et dit qu'il était parfaitement à jeun lorsqu'il a eu un entrevue avec Flynn. Ce dernier, dit-il, avait eu une conversation avec moi avant l'arrivée de Maxwell.

Q—Voulez-vous rapporter cette conversation ?

M. Geoffrion objecte à la question, parce qu'elle ne relève pas de la transquestion.

M. Saint Pierre dit que c'est la couronne qui a ouvert la porte a ces questions en parlant d'aveux et la defense veut en connaitre toute l'histoire.

Le juge dit qu'il n'a pas été question en transquestion, des entrevues du témoin et de Flynn.

Le témoin dit ensuite qu'après avoir fait sortir Maxwell, on a fait rentrer Wilson comme prisonnier ; ce dernier a resté quinze à vingt minutes. La bouteille de brandy a été apportée dans sa cellule apres l'arrivée de Wilson.

Ils ont été remis en liberté par Flynn en ma presence.

Je connais M. Hannah, inspecteur du Grand Tronc. J'ai eu une con